

**MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2023
DEMANDE DE BONIFICATION EXCEPTIONNELLE**

Document à transmettre **accompagné des pièces justificatives** relatives à la situation de l'enseignant :
DSDEN de la Dordogne – DRH – Service de gestion collective des enseignants du premier degré public
20 rue Alfred de Musset - CS 10 013 - 24 054 PERIGUEUX cédex
Du jeudi 2 février au vendredi 10 mars 2023 (délai de rigueur)

Nom/Prénom :	<input type="text"/>
Etablissement d'affectation actuelle (nom + commune) :	<input type="text"/>
Position : Affectation : à titre définitif <input type="checkbox"/> à titre provisoire <input type="checkbox"/> Entrant suite au mouvement national <input type="checkbox"/> Réintégration (suite à CLD, disponibilité, congé parental, détachement ...) <input type="checkbox"/> Préciser :	
Adresse personnelle + NUMERO DE TELEPHONE :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Mail	<input type="text"/>
SOLLICITE UNE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP (cocher la case correspondante)	
Fonctionnaire titulaire en situation de handicap BOE	<input type="checkbox"/>
Conjoint en situation de handicap BOE	<input type="checkbox"/>
Enfant bénéficiaire de l'allocation de l'enfant handicapé (AEEH)	<input type="checkbox"/>
Enfant présentant une pathologie grave, nécessitant des soins continus	<input type="checkbox"/>

**LES DOSSIERS ARRIVES HORS DELAIS OU INCOMPLETS NE SERONT PAS INSTRUITS.
AUCUN RAPPEL DE PIECES COMPLEMENTAIRES NE SERA EFFECTUE PAR
L'ADMINISTRATION.**

Vu et pris connaissance, le (date) :

Signature :